

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**Délibérations du Conseil Communautaire****Séance du 7 juillet 2026****Convocation du 1^{er} juillet 2026****N° 2026_07_012****Objet : Culture – Programme d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) 2026-2027
– Validation et demandes de subventions**

Le 7 juillet 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas, salle communale, sous la présidence de Luc PICHON, Président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Bernard CHARNAY à Antoine ALBERTI, Jocelyne CHARRON à Jean-Yves MARAINE, Valérie DEVUN à Nicolas CLEMENT, Denise GARCIA à Jean-François DEGORE, Laura JACQUET à Luc PICHON, Jean-Yvon MAUDUIT à Vincent CERVINO, Laurent UGHETTO à Samy CHEMELLALI, René UGHETTO à Yves TESTUT

Absents : Delphine CHLIEH, Robert GUERRAIRI

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Olivier Bertrand, vice-président en charge de la Culture et de la Communication rappelle aux conseillers que dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2025-2029 validée par les élus dans le Conseil communautaire du 24 septembre 2025 Délibération n°2025_09_014, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche poursuit son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse visant :

- L'accès à la culture pour tous,
- Le développement des pratiques artistiques,
- La rencontre avec les œuvres et les artistes,
- La structuration d'un projet culturel de territoire.

Conformément à cette convention, un programme d'actions annuel est élaboré, sous forme de parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le programme se compose des parcours suivants :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - Lignes en partage | 4 000 € |
| - Brouter le paysage | 21 000 € |
| - Sur les traces de nos mort.e.s | 16 000 € |
| - Beethoven, soyons héroïques | 6 500 € |
| - Vivre un chantier mégalithique | 4 000 € |
| - Gino: | 5 000 € |
| - Le grand film du territoire: | 4 500 € |

Budget total des actions 2026-2027 61 000 €

Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le

SLO

ID : 007-200039808-20260707-2026_07_012BIS-DE

Le financement du programme est réparti comme suit :

État (DRAC)	25 000 €
Région Auvergne Rhône Alpes	6 000 €
Département de l'Ardèche	15 000 €
Programme LEADER	10 000 €
Communauté de communes	5 000 €

Total recettes 61 000 €

Vu la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle 2025-2029 ;

Vu la politique culturelle de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ;

Considérant l'intérêt de poursuivre la mise en œuvre d'un programme structuré d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant la diversité et la complémentarité des parcours proposés en direction des publics du territoire ;

Considérant le plan de financement prévisionnel présenté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le programme d'actions EAC 2026-2027 ;

Fixe le budget global des actions à 61 000 € ;

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;

Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires (État, Région, Département, Europe – LEADER, etc.) ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY